

✓



REÇU LE

- 1 OCT. 2014

SOUSS-PREFECTURE
DE FERMOY

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du 23 SEPTEMBRE 2014 A 18H

Convocation du 17 septembre 2014

Etaient présents :

M. Alain LONGUENT, Maire,
M. Laurent JACQUES, Mme Florence CALLEUX, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Frédérique CHERUBIN, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe POUSSIER, Mme Claudine LOUIS, Adjoints
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, M. Jean-Luc VINCENT, M. Marc LAVOINE, M. Rachid CHELBI, M. Jean-François CORDESSE, Conseillers délégués
Mmes Anne-Marie TREPE, Sylvie HELOIR, Véronique FLANDRE, Liseline DAILLY-LAVOINE, M. Fabien LESPAGNON, M. Christophe DUCHAUSSOY, M. Yann-Gott DUPUY, Mme Angélique DUBOIS, Mme Aurélie DEGOUJIE, Mme Valérie BREUILLET, M. Emmanuel BYHET, Mme Eloïse COTTEREAU, M. Etienne GRIEL, Conseillers municipaux

Absents donnant procuration :

Etais absente excusé :
Mme Rose-Marie GRIEL.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article du I. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LONGUENT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Angélique DUBOIS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal en date du 8 juillet est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Texte de M. Le Maire:

« Mes chers collègues,

Avant d'ouvrir cette réunion de reprise, après des vacances moroses au niveau climatique, mais finalement moins mauvaises que l'on aurait pu le penser d'un point de vue économique et un mois de septembre agréable, je vous fais faire part d'un courrier que j'ai reçu vendredi dernier, annonçant la démission de Pierre-Etienne Lemaréchal, tête de liste « Le Déport Bleu Marine » qui était en mars dernier fort motivé pour donner un nouveau souffle à notre localité. Je vous en livre le contenu :

« Monsieur Le Maire,

Membre du conseil municipal de la ville du Tréport, j'ai le regret de vous informer de ma démission de mes fonctions de conseiller municipal pour raisons professionnelles et personnelles.

L'éloignement professionnel impactant mon rôle de conseiller municipal et la poursuite de mes études furent des facteurs importants dans ma décision.

En espérant que vous comprendrez les raisons de ma démission. Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pierre-Etienne LEMARÉCHAL. »

Dont acte. S'il a trouvé un emploi, nous nous en réjouissons pour lui. Et qu'il y trouve un intérêt personnel. Tout intérêt pour lui.

Faisant le parallèle avec les déclarations de ce dernier durant la campagne électorale, qui annonçait dans la presse que je risquais d'être obligé d'ici quelques mois de démissionner pour raisons de santé et que voter pour moi revenait à voter pour Laurent Jacques, et que les Tréportais devaient prendre en compte cette donnée, je ferai remarquer que je suis toujours là, présent, fidèle au poste, avec Laurent à mes côtés, ce dont je me réjouis, parce qu'effectivement, durant ma période de maladie, il a géré d'une façon remarquable les affaires courantes en se tenant informé en permanence de la situation et de tous les événements. Je n'ajouterais aucun commentaire, laissant à la population du Tréport le soin d'apprécier les choses.

Quant à moi, j'ai bien l'intention de poursuivre mon activité au service des Tréportaises et des Tréportais, de travailler au développement économique, touristique de la commune et surtout, à la défense des plus démunis.

Pour revenir à l'ordre du jour, notre conseil municipal comporte un certain nombre de questions qui ont été examinées en commission des finances hier soir. Il n'y a pas de très gros sujets à l'ordre du jour; si ce n'est des décisions budgétaires modificatives mais qui, pour la plupart, consistent en des régularisations, des jeux d'écriture, qui prennent en compte des attributions de subventions qui sont arrivées durant les derniers mois. Et en même temps, qui prennent en compte les dépenses de la vie municipale. En dépenses, les sommes dont il s'agit s'élèvent à - 43 660 euros. En investissement, elles ne représentent que 15 000 euros. Les dernières subventions aux médiathèques nous sont parvenues pour 340 000 euros et nous réalisons donc un versement à la section de fonctionnement du budget. Pour ce qui est du budget du camping et du loisir les Acacias, cela consiste en quelques ajustements légers.

Le point principal consiste en l'acquisition du Centre médico-social estimé par les Domaines à 353 000 euros. La commune et le département se sont entendus pour que l'acquisition se fasse au prix de 315 000 euros, laissant le Département assurer une journée de permanence par semaine sous forme de 2 demi-journées à titre gracieux. Étant entendu que ce bâtiment sera reloqué en partie à la Mission Locale et nous ferons également des propositions à la CAF qui souhaite mettre les locaux actuels de Pôle Emploi en conformité avec la loi accessibilité et handicap et les rendre plus attractifs. La CAF compte d'ailleurs mettre en place de nouvelles actions sur la commune du Tréport.

Ensuite, différents points resteront à examiner. Ils ne susciteront pas de grands débats de votre part.

peut-être ont été votés par toutes les personnes présentes hier soir.

Je voudrais profiter de l'occasion également pour parler de la situation de l'emploi au niveau local, une situation plutôt stable et favorable. Quand on prend les chiffres fournis par Pôle Emploi avec la création d'emplois chez Nema et SGD, ainsi que l'ouverture de formes commerciales nouvelles et notamment le casino de Mers.

Par contre, la situation reste très préoccupante pour les 70 salariés restant chez Sosefit que j'ai accompagnés à la sous-préfecture la semaine passée, compte-tenu des transferts de production vers Vernon et l'absence d'investissement depuis cinq ans.

La rentrée scolaire s'est bien passée, même si je déplore que les écoles privées sous convention avec l'Etat puissent déroger à l'application de la loi sur la modification des rythmes scolaires. Cela a contribué certaines familles à enlever leurs enfants de nos écoles publiques. Il est normal qu'il y ait deux traitements différents pour des établissements disposant de conventions signées avec l'Etat, surtout lorsque l'on se prétend être les défenseurs de la laïcité. Avec le mois de septembre, arrivent les feuilles d'impôts (revenus, foncier et, bientôt, taxe d'habitation). Les queues s'allongent dans les perceptions pour demander des délais de paiement car les budgets des familles sont de plus en plus serrés compte tenu des pertes de pouvoir d'achat. Comme vous le verrez dans le bulletin municipal, les impôts de la ville n'ont subi aucune augmentation, si ce n'est la redorisation des bases déclinées par l'Etat.

Nous allons livrer des logements sociaux sur le territoire de notre commune. Se déroule actuellement le congrès des organismes HLM. La fondation Abbé Pierre s'hautage contre l'augmentation plus rapide des loyers sur les logements nouvellement construits que l'évolution de l'APL et des minima qui sont pris en compte pour en faire les calculs. Ils ont tout à fait raison. Les logements dits « sociaux » deviennent de plus en plus difficilement accessibles aux familles modestes. C'est ce que nous pouvons constater à travers la mise en location de l'immeuble rue de la Digue. Ceci étant, il faut rappeler que dans les années 50-60, les organismes HLM construisaient avec des prêts aidés de 60 ans à 0% et qu'aujourd'hui, compte tenu de la politique menée par les différents gouvernements, ils doivent avoir recours à l'emprunt sur les marchés financiers et bénéficient de moins en moins d'aide de l'Etat, ce qui contribue à augmenter les coûts de construction et se répercute sur le prix des loyers que doivent payer les locataires.

Dans nos communes et au niveau national, on ressent un mal vivre qui s'exprime chaque jour de plus en plus fort, un mécontentement général qui implique que nos dirigeants mettent leurs actes en conformité avec leurs promesses, ce qui n'est malheureusement pas le cas puisque, au contraire, ce qui est fait actuellement va dans le sens de l'aggravation pour les plus démunis et de coûts supplémentaires pour la finance, le MEDEF avec une volonté délibérée de casser le code du travail, les conventions collectives et les acquis sociaux.

Et en disant « oui », personnellement, j'aspire à une autre alternative politique et j'invite tous mes amis démocrates, de gauche, quelle que soit leur étiquette, à agir pour une alternative prenant en compte l'humain, les besoins de nos populations et apportant de véritables solutions pour une véritable reprise économique qui ne se fera jamais dans les conditions actuelles, ces politiques ayant été essayées dans de nombreux pays et ayant été un échec aveuglant de nombreux économistes à douter lourdement de leur efficacité et de leur portée.

Et pour conclure, je n'oublie pas que ces politiques d'économie budgétaire que l'on veut nous imposer aux collectivités locales, 17 milliards, ainsi que la réforme, vont se faire sur le dos des contribuables locaux et vont conduire à un appauvrissement des zones rurales et semi-rurales et à un déséquilibre dans l'aménagement de notre territoire. Cette politique est condamnée par de nombreuses associations d'élus de tout bord.

COURRIERS REÇUS :

- Courrier reçu de IRCEM Group qui remercie la municipalité pour l'accueil qui leur a été fait lors de leur venue sur le Tréport
- Courrier reçu de l'association « sans offshore à l'horizon » qui remercie la municipalité pour le versement de la subvention allouée et fait part que la subvention demandée de 5 000€ au titre des recours contentieux pourra être sollicitée dès 2014.
- Courrier reçu de la SNSM qui remercie très chaleureusement la municipalité pour les facilités qui leur ont été accordées à l'occasion de la bénédiction de leur bateau de sauvetage.
- Courrier reçu de l'association « handisup Haute Normandie » qui remercie la municipalité pour le soutien financier accordé.
- Courrier reçu de l'association « team Mad Bike » qui adresse ses plus sincères remerciements suite au versement d'une subvention.
- Courrier reçu de l'association « T.T.M.T.E » qui remercie vivement la municipalité pour la subvention allouée.
- Courrier reçu de M. Yves DERRIEN, Maire de Eu, qui remercie les membres du conseil municipal d'avoir délibéré favorablement sur la reconduction de l'aide financière concernant le fonctionnement du SMUR de la ville d'Eu, pour l'année 2014
- Courrier reçu de la famille de M. Michel RODIER qui remercie la municipalité pour l'attention et les messages reçus lors du décès de ce dernier
- Courrier reçu de la famille de M. François-Xavier FERRIERE qui remercie sincèrement la municipalité pour son témoignage de sympathie lors du décès de ce dernier.
- Courrier reçu du Secours Populaire Français- Fédération Seine Maritime qui remercie chaleureusement la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée.
- Courrier reçu de l'amicale des anciens marins et marins anciens combattants qui remercie chaleureusement la municipalité pour l'accueil réservé les 2 et 3 août 2014 à l'occasion de la Fête de la Mer à l'équipage des vedettes « ESTERON » de la gendarmerie nationale et « RANGER » de la Royal Navy.
- Courrier reçu de M. Nicolas ROULY, Président du Conseil Général de Seine Maritime qui tire le bilan de l'opération « lire à la plage » et remercie la ville du Touquet pour sa participation et son soutien apporté dans la mise en place de cette saison « lire à la plage ».

ORDRE DU JOUR

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN DATE DU 10 AVRIL 2014

MEX 2014070	DECISION DU 25.06.14	PASSATION CONVENTION VILLE LE TREPORT / M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION GUINGUETTE 2014	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE JUILLET MONTANT: 960,00€
MEX 2014071	DECISION DU 25.06.14	PASSATION CONVENTION VILLE LE TREPORT / M. MICHEL LECUYER- ANIMATION GUINGUETTE 2014	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE JUILLET MONTANT: 750,00€
MEX 2014072	DECISION DU 25.06.14	PASSATION CONVENTION VILLE LE TREPORT / L'ARCHEVÈQUE DE CALAIS- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : CONCERT :14/07/14 MONTANT : 2100,00€
MEX 2014073	DECISION DU 25.06.14	PASSATION CONTRAT DE PRESTATION- VILLE LE TREPORT/ ASSOCIATION BLEU DELUXE- ANIMATION CAMPING 2014	ANIMATION CAMPING CONCERT DU 15.07.14 MONTANT : 200,00€
MEX 2014074	DECISION DU 26.06.14	PASSATION CONTRAT DE PRESTATION- VILLE LE TREPORT/ M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION CAMPING 2014	ANIMATION CAMPING JUILLET SOIREE ANNEES 70-80 MONTANT: 150,00€
MEX 2014075	DECISION DU 26.06.14	PASSATION CONVENTION -VILLE LE TREPORT / M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION CAMPING 2014	ANIMATION CAMPING AOUT SOIREE ANNEES 70-80 MONTANT: 300,00€
MEX 2014076	DECISION DU 26.06.14	PASSATION CONVENTION -VILLE LE TREPORT/ MUSIQUE DES CADETS DE MARINE DE LIEGE- ANIMATION CULTURELLE 2014	DÉFILE ET CONCERT DU 03.08.14 MONTANT: 2 100,00€ (CACHET, CHARGES ET FRAIS DE TRANSPORT). À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR: CATERING, DECOUVRANCE ET DROITS D'AUTEUR
MEX 2014077	DECISION DU 26.06.14	PASSATION CONVENTION VILLE LE TREPORT / M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION GUINGUETTE 2014	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE ADUL MONTANT: 200,00€
MEX 2014078	DECISION DU 26.06.14	PASSATION CONVENTION VILLE LE TREPORT / M. MICHEL LECUYER- ANIMATION GUINGUETTE 2014	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE ADUL MONTANT: 1 000,00€
MEX 2014079	DECISION DU 26.06.14	PASSATION CONVENTION PYROTECHNIQUE- VILLE LE TREPORT / CARNAVAL ARTISTES EVENEMENTIELS- ANIMATION 2014	ANIMATION CULTURELLE: SPECTACLE PYROTECHNIQUE LE 14 AOUT 2014 MONTANT: 5 950,00€
MEX 2014080	DECISION DU 26.06.14	PASSATION CONTRAT DE LOYENDE DE DROIT D'EXPLOITATION- L'ASSOCIATION VERTUS LEGIS- SPECTACLE DU 13.07.14	ANIMATION CULTURELLE : SPECTACLE DU 13.07.14 A PARTIR DE 22h00 MONTANT 1 400,00€ TTC À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR: Droits d'auteur, hébergement et restauration pour les 3 musiciens
MEX 2014081	DECISION DU 04.07.14	PASSATION CONVENTION -VILLE LE TREPORT - JEAN-CLAUDE COURCHAY, ARTISTE PEINTRE - CENTRE CALAMEL	PERISCOLAIRE-CONTRE MATERNEL ET CALAMEL : INITIATION PEINTURE PRÉSTATION GRATUITE CONTRE PRÉT SALLE DU FUMICULAM
MEX 2014082	DECISION DU 07.07.14	ACTE CONSTITUTIF REGLE D'AVANCES ET DE RECHUTE CAMPING MUNICIPAL	
MEX 2014083	DECISION DU 07.07.14	ACTE CONSTITUTIF REGLE D'AVANCES ET DE RECHUTE BUNGALOWS-CAMPING MUNICIPAL	
MEX 2014084	DECISION DU 07.07.14	ACTE CONSTITUTIF REGLE D'AVANCES ET DE RECHUTE LOCATION SALLLES MUNICIPALES	
MEX 2014085	DECISION DU 08.07.14	CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL ET LOGICIEL PVE- COMMUNE DE TREPORT/ LOGITUDE SOLUTIONS	CONTRAT DE MAINTENANCE : DUREE : 12 MOIS A COMPTER DU 4 JUIN 2014, RENOUVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION SANS POUDRE EXCEDER 3 ANS MONTANT : - 1ERE ANNÉE : 297,00€ HT - 2E ANNÉE : 394,00€ HT - 3E ANNÉE : 394,00€ HT

REC 2014086	DECISION DU 08.07.14	PASSATION CONVENTION-VILLE LE TREPORT/ZEMBAMANDINE- ANIMATION CAMPING JUILLET 2014	ANIMATION CAMPING JUILLET 2014 ANIMATION "ZEM-MBA" 10, 17, 24, 28 et 31 JUILLET 2014 MONTANT: 670,00€ LE PRIX COMPREND LE CACHET, LES CHARGES SOCIALES ET LE TRANSPORTE
REC 2014087	DECISION DU 08.07.14	PASSATION CONVENTION-VILLE LE TREPORT/ZEMBAMANDINE- ANIMATION CAMPING AOUT 2014	ANIMATION CAMPING AOUT 2014 ANIMATION "ZEM-MBA" 4, 5, 11, 14 et 18 aout 2014 MONTANT: 575,00€ LE PRIX COMPREND LE CACHET, LES CHARGES SOCIALES ET LE TRANSPORTE
REC 2014088	DECISION DU 08.07.14	PASSATION CONVENTION DE STAGE- M. HOBIN ZIEMIANIN/VILLE DE TREPORT/ULT D'ASSENE	STAGES AU SERVICE TECHNIQUE AUTRES DE M. SEBASTIEN DELMACHE - du 15 JUILLET AU 12 SEPTEMBRE 2014 - du 20 AU 24 OCTOBRE 2014 GRATIFICATION : 436,00€ PAR MOIS A PRORATISER EN FONCTION DU TEMPS DE PRESENCE.
REC 2014089	DECISION DU 08.07.14	AVEVANT DE TRANSFÉRER AU CONTRAT LGE- VILLE DU TREPORT/L.E.T ASSISTANCE, MAINTENANCE ET MISE A JOUR DU LOGICIEL CCTP-AO ANNÉES 2012-2013- 2014-2015	LA SOCIETE LGE A ETE REPRISSE PAR RET : LES CLAUSES DU CONTRAT RESTENT INCHANGÉES
REC 2014090	DECISION DU 08.07.14	PASSATION DE CONVENTION VILLE LE TREPORT/M. & C. EVENT- ANIMATION GUINGUETTE 2014	ANIMATION CULTURELLE : GUINGUETTE AU FORUM 1, 8 ET 22 JUILLET 2014 MONTANT 1 431,49€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR / SACEM ET ASSURANCE
REC 2014091	DECISION DU 08.07.14	PASSATION CONVENTION-VILLE LE TREPORT M. & C. EVENT- ANIMATION CAMPING JUILLET 2014	ANIMATION CAMPING JUILLET 2014 11, 22, 25 et 29 JUILLET 2014 MONTANT: 1 508,65€ A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR / SACEM ET ASSURANCE
REC 2014092	DECISION DU 08.07.14	PASSATION CONVENTION D'ENGAGEMENT- VILLE LE TREPORT/ L'ASSOCIATION CORPOART'ART- SPECTACLE DU 12.07.14- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : SPECTACLE DU 12.07.14 A PARTIR DE 21h00 MONTANT : 400,00€ TTC
REC 2014093	DECISION DU 08.07.14	PASSATION CONTRAT DE REPRÉSENTATION VILLE LE TREPORT/M. & C. EVENT- SPECTACLES DU 19.07, 16 ET 23.08.14- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : SONORISATION, ÉCLAIRAGE SPECTACLES DU 19 JUILLET, 16 ET 23 AOÛT 2014 PRÉSENT POUR LES 3 DATES: 10h MONTANT 2 886,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR: Socem, assurance, repas et boissons pour 2 personnes pendant 3 jours midi et soir
REC 2014094	DECISION DU 07.07.14	PASSATION CONVENTION-VILLE DE LE TREPORT- ASSOCIATION AMERICAN LINE DANCERS- ANIMATION CAMPING 2014	ANIMATION CAMPING JUILLET 2014 PRÉSENTATION DU 17 JUILLET 2014 MONTANT: 300,00€
REC 2014095	DECISION DU 07.07.14	PASSATION CONTRAT DE REPRÉSENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C. EVENT- SPECTACLES DES 26 ET 27 JUILLET 2014- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : SONORISATION, ÉCLAIRAGE SPECTACLES DU 26 ET 27 JUILLET 2014 PRÉSENT POUR LES 2 DATES: 10h MONTANT 2 260,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR: Socem, assurance, repas et boissons pour 2 personnes pendant 2 jours midi et soir
REC 2014096	DECISION DU 07.07.14	PASSATION CONTRAT DE REPRÉSENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C. EVENT- SPECTACLE DU 03.08.14- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : SONORISATION SPECTACLE DU 3 AOUT 2014 PRÉSENT: 10h MONTANT 1 800,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR: Socem, assurance, repas et boissons pour 2 personnes pendant 1 jour midi et soir
REC 2014097	DECISION DU 07.07.14	PASSATION CONTRAT DE REPRÉSENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C. EVENT- SPECTACLE DU 03.08.14 - ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : SONORISATION SPECTACLE DU 3 AOUT 2014 PRÉSENT: 08h MONTANT 2 200,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR: Socem, assurance, repas et boissons pour 2 personnes pendant 1 jour midi et soir

DEC 2014/008	DECISION DU 17.07.14	PASSATION CONVENTION- VILLE LE TREPORT M. & C. EVENT- ANIMATION CAMPING ADUT 2014	ANIMATION CAMPING ADUT 2014 05, 06, 12 ET 13 AOUT 2014 MONTANT : 1 500,65€ A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : SACEM ET ASSURANCE
DEC 2014/009	DECISION DU 17.07.14	PASSATION CONVENTION- VILLE LE TREPORT M. & C. EVENT- ANIMATION GRANDEUR 2014	ANIMATION CULTURELLE : GRANDEUR AU FORUM 7,8,9 ET 10 AOUT 2014 MONTANT : 1 131,49€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : SACEM ET ASSURANCE
DEC 2014/010	DECISION DU 17.07.14	CONTRAT DE MAINTENANCE PORTES AUTOMATIQUES MÉDIALIBRE - COMMUNE DE TREPOT/RECROSSE	CONTRAT DE MAINTENANCE PORTES AUTOMATIQUES DUREE : 12 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE PRISE D'EFFET, RENOUVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION COUT ANNUEL : 1 149,60€ TTC
DEC 2014/011	DECISION DU 23.07.14	PASSATION CONVENTION MISE A DISPOSITION ANIMATRICE LED L'AGENCE NOIRE- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE MISE A DISPOSITION D'UNE ANIMATRICE POUR 4 INTERVENTIONS POUR LE PROJET « A VOS CONTES, COMTEZ » MONTANT : 2 200,00€ (TVA INCLUSE, CHARGES ET TRESORERIE COMPRISE) A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROIT D'AUTEUR ET CATERING
DEC 2014/012	DECISION DU 23.07.14	PASSATION CONVENTION VILLE LE TREPORT ASSOCIATION COPICAIR- FESTIVAL CURAIS- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : FESTIVAL CURAIS CONFERENCE MONTANT : 600,00€ A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROIT D'AUTEUR
DEC 2014/013	DECISION DU 23.07.14	PASSATION CONVENTION VILLE LE TREPORT ASSOCIATION RETRO RITMO- FESTIVAL CURAIS- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : FESTIVAL CURAIS COURS INITIATION DANSE « SALSA » AUX ENFANTS DES CENTRES DE LOISIRS DU 21 AU 25 JUILLET 2014 MONTANT : 750,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROIT D'AUTEUR + 1 REPAS
DEC 2014/014	DECISION DU 23.07.14	PASSATION CONTRAT DE CESSON DE DROIT D'EXPLOITATION D'UN CONCERT- VILLE LE TREPORT/ ASSOCIATION LAZERIA- FESTIVAL CURAIS - SPECTACLE DU 27.07.14- ANIMATION CULTURELLE 2014	ANIMATION CULTURELLE : FESTIVAL CURAIS SPECTACLE DU 27.07.14 MONTANT : 2 000,00€ TTC (CACHET + TRANSPORT) A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROIT D'AUTEUR + 1 REPAS
DEC 2014/015	DECISION DU 23.07.14	CONVENTION D'INTERVENTION- VILLE DU TREPORT/ MATERIE SONORE- ANIMATION CAMPING 2014	ANIMATION CAMPING 2014 CONCERT ET BAL FOLK : 12 AOUT 2014 MONTANT : 600,00€ (300,00€ PAR MATERIE SONORE ADMINISTRATIF POUR MATERIE SONORE ET 300,00 EN CACHET QUOTIDIEN POUR ADRIEN HELMINIAK A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : CATERING
DEC 2014/016	DECISION DU 23.07.14	PASSATION CONVENTION- VILLE LE TREPORT NIGHTCLUB EVENT- ANIMATION CAMPING JUILLET 2014	ANIMATION CAMPING JUILLET 2014 REPRESENTATIONS LES 12, 13 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 JUILLET MONTANT : 660,00€ (CACHET, CHARGES SOCIALES ET TRANSPORT) A LA LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROIT D'AUTEUR
DEC 2014/017	DECISION DU 23.07.14	PASSATION CONVENTION- VILLE LE TREPORT NIGHTCLUB EVENT- ANIMATION CAMPING ADUT 2014	ANIMATION CAMPING ADUT 2014 REPRESENTATIONS LES 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 AOUT MONTANT : 770,00€ (CACHET, CHARGES SOCIALES ET TRANSPORT) A LA LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROIT D'AUTEUR
DEC 2014/018	DECISION DU 23.07.14	PASSATION CONVENTION- VILLE LE TREPORT M. FREDERIC SAVOYE, INTERVENANT MUSIQUE	INTERVENTION AU "PETIT NAYRE" LES JEUDIS DE 10h00 A 11h00 DE SEPTEMBRE 2014 A AOUT 2015 SOUS 42 SEANCES REMUNERATION DE M. SAVOYE : 35,00€ / HEURE
DEC 2014/019	DECISION DU 14.08.14	MARCHE PUBLIC ZONE SITE CHAMPS- EXTENSION VILLE ET REMEUX, TERREINEMENTS ET CONFLEMENT- EBTIP	Conseiller vente EBTIP Montant du marche : 278 529,50€ HT soit 334 235, 40€ TTC
DEC 2014/020	DECISION DU 20.08.14	PASSATION CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCALS- VILLE DE LE TREPORT - MENTION LOCALE	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCALS DUREE : 1 TRIMESTRE A COMPTER DU 1 ^{er} JUIN 2014 ISOLE MENSUELLE : 796,00€

DEC 2014/131	DECISION DU 21.08.14	PASSATION CONVENTION RELATIVE AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC L'UNIVERSITE POPULAIRE	PROJET ANIMATION DES TEMPS PERISCOLAIRES : LDMM ATELIERS : ASSIMILIS, ESPAGNOLE, INFORMATIQUE ET LE COQCO DUREE : 1 AN SEANCE DE 45 MIN ; 25€ COMPRISANT LES FRAIS DE TRANSPORT, LA PREPARATION ET L'ANIMATION
DEC 2014/132	DECISION DU 21.08.14	PASSATION CONVENTION RELATIVE AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC M. JEAN-CLAUDE COURCHAT	PROJET ANIMATION DES TEMPS PERISCOLAIRES : GROUPE D'ENFANTS PRIMAIRE ET MATERNELLE, ATELIER : CULTUREL DUREE : 1 AN INTERVENTION GRATUITE EN RESENSE DU PRIX DE LA SALLE DU PERISCOLAIRE
DEC 2014/133	DECISION DU 05.09.14	PASSATION DE CONVENTION VILLE LE TREPORT/M. & C. EVENT - ANIMATION GUINGUETTE 2014	ANIMATION CULTURELLE : GUINGUETTE AU FORUM 31 JUILLET 2014 MONTANT 577,16€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : SACEM ET ASSURANCE
DEC 2014/134	DECISION DU 05.09.14	CONTRAT DE MAINTENANCE N°057- APPENDIX 3-COMMUNE DU TREPORT/ RESEAUX INFORMATIQUES FRANCE	CONTRAT DE MAINTENANCE DUREE : 1 AN DU 01/07/2014 AU 30/06/2015 REBANCHE ANNUELLE : 281,00€ HT
DEC 2014/135	DECISION DU 05.09.14	PASSATION CONVENTION mise à disposition DE LOCALS SCOLAIRES - VILLE/ ETELE LDMM CENTRE LOISIRS CALAMEZ	MISE A DISPOSITION LOCALS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS REBOURGEMENT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

BUDGET VILLE- DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2014, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De procéder sur le budget Ville aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RÉCETTES
73925 01 FIS	+ 5 009 PSEL FFPC
6574 025 ASSO	- 2 000 SUBV RUGBY
60611 020 B	+ 20 000 EAU ET ASSY
60622 020 AD 01	+ 5 000 CARBURANT
6156 020 B1	+ 35 000 MAINTENANCE
616 020 B	+ 1 000 ASSURANCE
6251 112 PDI	+ 2 000 DEPLACEMENT
64131 024 FE	+ 50 000 CH PERSONNEL
64111 63 RYTH	+ 20 000 RYTHMES SCOLAIRES
6218 63 RYTH	+ 5 000 RYTHMES SCOLAIRES
6713 020 AG	+ 5 000 SECOURS
7398 01 FIS	+ 24 009 REVERSEMENT FISCALITE
7391172 01 FIS	+ 4 500 DEGREVEY SUR TH
7391178 01 FIS	+ 2 000 DEGREVEY SUR FISCALITE
61521 020 B	+ 16 713 ENTRETIEN BAT
622 01 AG	+ 85 000 DEP IMPREVUES
623 01 AG	- 325 891 VIREMENT A LA SI
	- 43 668

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RÉCETTES
2128-211 P355	+ 3 000 MESTOR BREART
2188-020 P356	+ 3 024 PHONE
2183 020 P358	+ 1 000 PC + LIC MORGAN
2188-020 P34	+ 3 000 RÉSERVE D'EAU JARDINS
21578-822 P421	+ 5 000 MATERIEL PARKING
	+15 024

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET CAMPING- DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2014, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De procéder sur le budget Camping aux modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

2051 95 BUNG	+ 1 830€ module réservation
2131 95 CAM	+ 250€ entrée bloc 1
2183 95 CAM	- 2 080€ mat informatique
	0€

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET LOTISSSEMENT LES ACACIAS- DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2014, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De procéder sur le budget Lotissement aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES
6045 020 AG + 222€	7788 020 AG + 222€

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

ACQUISITION DU CENTRE MEDICO SOCIAL

Monsieur le Maire explique que Madame Marie Sylvie LEDDA, responsable du plan de valorisation patrimoniale et de la sécurité physique du Département de Seine Maritime a sollicité un rendez-vous auprès des services municipaux. Lors de cet entretien, Madame LEDDA a mis en évidence que le Centre Médico-Social, appartenant au Département de Seine Maritime, était sous-exploité, que le Département ne souhaitait plus être bailleur mais s'orientait vers une politique de vente de patrimoine.

France Domaines, ayant été consulté, a évalué l'ensemble à 353 000 €.

Considérant que la jurisprudence actuelle semble admettre la possibilité de céder des biens à un prix inférieur à cette valeur, lorsque la cession est justifiée par des motifs d'intérêt général, la commune avait adressé un courrier au Département pour se positionner sur une acquisition de l'ordre de 315 000€.

L'idée serait de faire évoluer ce bâtiment vers une maison de services publics, à vocation sociale, en accueillant des permanences d'organismes sociaux : UTAS, Mission Locale, et également la CAF qui, dans le cadre de la mise en place de nouvelles actions sur la commune du Tréport, cherche de nouveaux locaux.

Vu les articles du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L.2241-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,

Vu l'avis de France Domaine rendu le 5 septembre 2014

Considérant le bien immobilier sis à Le Tréport, avenue des Canadiens, propriété du Département,

Considérant que le projet d'opérations immobilières porte sur l'acquisition du Centre Médico-Social conformément au 1^{er} ou 2^{er} ou 3^{er} de l'article L1311 du CGCT,

Considérant que ce bien doit suivre la procédure prévue à l'article 5 du décret visé,

Considérant que ce projet doit être précédé d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat,

Considérant que France Domaine a rendu un avis le 5 septembre 2014 estimant la valeur vénale dudit bien à 353 000,00€.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière d'acquisition immobilière.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la propriété immobilière située au Tréport, cadastrale AZ 178, moyennant la somme de 315 000,00€.

AUTORISE le Maire ou son représentant désigné par lui-même à signer l'acte notarié d'acquisition de cet immeuble.

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

MODIFICATION LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Laurent JACQUES rappelle que dans le cadre de la réalisation de la dernière tranche du lotissement communal Les Acacias, la municipalité a aménagé 143 mètres linéaires de voirie.

En fonction de ces modifications et considérant que la longueur de voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'Etat attribuées aux communes, il convient de corriger et de déclarer précisément la longueur de voirie communale. Le chiffre précédemment déclaré étant de 29 553 mètres, il convient d'y ajouter ces 143 mètres, pour obtenir au final une longueur de voirie de 29 696 mètres.

Après avoir écouté Monsieur Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de valider les chiffres suivants :

- voiries communales en agglomération : 29 568 m
- voiries communales hors agglomération : 128 m
Soit : 29 696 m

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES – BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire expose : "Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur Municipal de la Ville de LE TREPORT a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la ville de Le Tréport sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L. 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées sur un relevé du comptable et s'élèvent à :

I- CREANCES IRRECOUVRABLES

BUDGET PRINCIPAL : 6 443,28€

A l'appui de ses demandes et avec le concours des services ordonnateurs, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables pour une somme de 6 443,28€ au titre du Budget principal.

Nombre de suffrages : 28

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

FINANCES – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire expose : "Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur Municipal de la Ville de LE TREPORT a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la ville de Le Tréport sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L. 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées sur un relevé du comptable et s'élèvent à :

I- CREANCES IRRECOUVRABLES

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : 180€

A l'appui de ses demandes et avec le concours des services ordonnateurs, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables pour une somme de 180€ au titre du Budget Service Assainissement

Nombre de suffrages : 28

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES – OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

Dans le cadre

- *du déroulement de carrière d'un agent envoqué au sein de l'école municipale de musique et de danse, et plus précisément afin de valider sa situation administrative sur celle qu'il détiendra auprès de son employeur principal à compter du 1^{er} octobre 2014 ;*
- *de départ en retraite d'un agent au 8 avril 2014 ;*

Il nous est demandé

- *d'ouvrir :*
 - o *1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe à temps non complet, 6/20^e à compter du 1^{er} octobre 2014*
- *de fermer :*
 - o *1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 6/20^e à compter du 1^{er} octobre 2014*
 - o *1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 27.5/35^e, à compter du 1^{er} octobre 2014*

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE

- *d'ouvrir :*
 - o *1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe à temps non complet, 6/20^e à compter du 1^{er} octobre 2014*
- *de fermer :*
 - o *1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 6/20^e à compter du 1^{er} octobre 2014*
 - o *1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 27.5/35^e, à compter du 1^{er} octobre 2014*

Nombre de suffrages : 28

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN CHSCT COMMUN COMPETENT POUR LES AGENTS DE LA VILLE DU TREPORT ET LES AGENTS DU CCAS, FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT ET DECISION DU RECUET DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DE L'ETABLISSEMENT EN RELEVANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'effectif apprécié au 1 janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 205 agents (177 agents de la Ville du Tréport et 28 agents du CCAS du Tréport) et permet la création d'un CHSCT commun.

Considérant l'intérêt de disposer d'un C.H.S.C.T. unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Considérant que la consultation de l'organisation syndicale est intervenue le 30 juillet 2014, soit plus de 10 semaines avant la date des élections professionnelles fixées au 4 décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE la création d'un C.H.S.C.T. commun compétent pour les agents de la collectivité et les agents du C.C.A.S.

2. FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

3. DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

4. DECIDE le recueil, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant.

Nombre de suffrages : 28

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

BESOURCES HUMAINES – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE COMMUN ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu la délibération n° 2013/189 en date du 17 décembre 2013 créant un Comité Technique commun compétent pour les agents de la Ville du Tréport et du Centre Communautaire d'Action Sociale du Tréport,

Considérant que la consultation de l'organisation syndicale est intervenue le 30 juillet 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1 janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 205 agents (177 agents de la Ville du Tréport et 28 agents du CCAS du Tréport).

Après en avoir délibéré,

1. FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

2. DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

3. DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant.

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES – REMBOURSEMENTS DE FRAIS INHERENTS A LA REMISE EN ETAT DU TROTTOIR SITUE A LA FEE DES MERS

Monsieur Laurent JACQUES explique que suite aux travaux réalisés pour le compte d'Habitat 76 - rue du Maréchal Foch au Tréport, des dégradations ont été constatées sur le trottoir longeant le bâtiment de la Féé des Mers. Le constat d'huissier établi préalablement aux travaux mentionnait que le trottoir était recouvert d'un revêtement provisoire fait de gravillons sur toute la longueur de l'entreprise du chantier.

Considérant qu'Habitat 76 a réceptionné les travaux, sans demander à l'entreprise de gros œuvre la remise en état de ce trottoir,

Considérant le courrier en date du 3 juillet 2014 de l'Office Public de l'Habitat du Département de Seine Maritime stipulant qu'au titre des bonnes relations que l'Office entretient avec la commune du Tréport, il confirme la prise en charge des frais inhérents à la remise en état du trottoir situé au droit de la résidence,

Considérant que cette prestation, réalisée par la Commune, à savoir une durection gravillonnée, s'élève à la somme de 430€ HT, soit 516€ TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent JACQUES et après en avoir délibéré, **ACCEPTE** le remboursement de ces prestations, par Habitat 76 – Office public de l'Habitat du Département de Seine Maritime

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION VILLE DU TREPORT/VILLE DE FLOCQUES – GIRATOIRE RD940

Monsieur Laurent JACQUES explique que la commune du Tréport dans le cadre de la sécurisation de la RD 940 doit réaliser un giratoire desservant la gendarmerie, le bureau de Messil Sorel et la commune de Flocques. Pour cette réalisation, la commune doit acheter des parcelles de terrains situées sur le territoire de Le Tréport et de Flocques et financer les travaux de génie civil.

Considérant qu'une partie de cet aménagement est réalisée sur la commune de Flocques, la commune de Flocques s'engage à régler une partie des travaux.

La présente convention précise les engagements conventionnels entre la commune du Tréport et la commune de Flocques dans le cadre de ces travaux de génie civil.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le Maire de la commune de Flocques
- **ACCEPTE** la participation financière de la commune de Flocques, pour la réalisation du giratoire sur la RD 940.

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

ENTENTE DE LA STATION NAUTIQUE DU LITTORAL DIEPPOIS – NOMINATION DE DELEGUES

Vu l'article L.2121-33 du COCT

Vu l'article L.5211-7 du CGCT modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013

M. Le Maire explique que dans le cadre de la mise en œuvre d'un mode de gestion collégial de la Station Nautique du littoral dieppois, de la volonté d'améliorer la mise en réseau de leurs offices de tourisme respectifs et d'une collaboration au développement de projets écotouristiques, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, le Syndicat Mixte du Territoire de Caux, les Communautés de Communes du Petit Caux et des Moulins et Vallées, les communes de Criquetot sur Mer, Le Tréport et St Aubin sur Mer se proposent de co-construire une nouvelle forme de coopération et de solidarité entre leurs territoires.

Par délibération en date du 3 juillet 2013, le conseil municipal avait décidé d'instaurer l'Entente et de signer le projet de convention constitutive de l'Entente, avait confirmé sa volonté de travailler à un projet de gouvernance en commun pour la Station Nautique du Littoral Dieppois.

Lors de la réunion du 7 juillet 2014 sur le projet d'Entente de la Station Nautique du Littoral Dieppois, il a été demandé aux communes membres de désigner trois délégués. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation de ces délégués.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- M. Rachid CHELISSI
- M. Jean Jacques LOUVEL
- Mme Nathalie VASSEUR

Après acceptation par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, il est procédé au vote à main levée.

Ont obtenu :

- M. Rachid CHELISSI : 28 voix
- M. Jean Jacques LOUVEL : 28 voix
- Mme Nathalie VASSEUR : 28 voix

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – CCIRM- ANNEE 2013

M. Laurent JACQUES expose : « Afin d'assurer la transparence sur le fonctionnement du service public d'élimination des déchets, le Président de la Communauté de Communes Bresle Maritime a obligation, dans les 6 mois qui suivent l'exercice écoulé, d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service public et de le présenter en conseil communautaire. Ce rapport est par la suite transmis aux communes membres qui doivent le présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit ».

Ce rapport est destiné également à l'information des usagers. Il peut donc être consulté au siège de la Communauté de Communes de Bresle Maritime et au sein de chacune des mairies membres.

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations sans vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent JACQUES,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté de Communes Bresle Maritime.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIUAEP DE LA BASSE BRESLE – ANNEE 2013

M. Laurent JACQUES expose : « Afin d'assurer la transparence sur le fonctionnement du service public de l'eau potable, le Président du SIUAEP de la Basse Bresle a obligation, dans les 6 mois qui suivent l'exercice écoulé, d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de le présenter en conseil syndical. Ce rapport est par la suite transmis aux communes membres qui doivent le présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit ».

Ce rapport est destiné également à l'information des usagers. Il peut donc être consulté au siège du syndicat et au sein de chacune des mairies membres.

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations sans vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent JACQUES,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le SIUAEP de la Baie d'Authie.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 – RUGBY CLUB EU-LE TREPORT

Madame Nathalie VASSEUR explique avoir été sollicitée par le président de l'association sportive du RUGBY CLUB EU-LE TREPORT concernant le versement de la subvention de fonctionnement 2014. Mme Nathalie VASSEUR rappelle que le dossier de subvention de cette association avait été réceptionné en mairie le 18 mars 2014, date postérieure à la Commission des Finances relative aux subventions de fonctionnement, organisée le 4 mars 2014. N'ayant pas reçu de dossier, la Commission des Finances avait donc décidé de ne pas inscrire de crédits budgétaires au profit de cette association.

Considérant la demande du Président du Rugby Club EU-LE TREPORT et les bons résultats sportifs obtenus lors de la saison 2013/2014, il vous est proposé de leur verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 identique à celle perçue en 2013, soit 2 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après l'exposé de Madame Nathalie VASSEUR et après en avoir débattu, ACCORDE une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 Euros au RUGBY CLUB EU-LE TREPORT, pour l'année 2014.

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6534 du budget général de la commune.

Nombre de suffrages :	28
Nombre de voix pour :	28
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

REGLEMENT INTERIEUR STRUCTURE MULTIACCUEIL – MODIFICATIONS

Madame Frédérique CHERUBIN explique qu'en raison de la circulaire n°2014-009 du 26 mars 2014 relative aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur de la structure multi accueil, en fonction des nouvelles dispositions et des aménagements demandés par la CAF.

Madame Frédérique CHERUBIN demande au Conseil Municipal d'approuver le règlement ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire, à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE le règlement intérieur de la structure multi accueil.

Nombre de suffrages :	28
Nombre de voix pour :	28
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

MARCHES PUBLICS- TONTE DES ESPACES VERTS – CAP ENERGIE- AVENANT 1

Monsieur Philippe POLISSIER rappelle que le marché de tonte des espaces verts avait été attribué à l'entreprise CAP ENERGIE le 25 mars 2014, pour une durée de 4 ans.

Considérant qu'une tonte n'est plus nécessaire dans le présent marché : réduction de 1 000m² côté de Dieppe, et qu'il convient par conséquent de les retirer ;

Considérant qu'il faudrait ajouter :

- Les prestations de tonte et fauchage des espaces verts de la gendarmerie, soit 4 530m² de tonte et 1 300m² de fauchage

Il vous est proposé de procéder à ces modifications par la signature d'un avenant n°1

La modification de ces prestations entraîne une augmentation du montant annuel HT du marché de toute des espaces verts de 2 464,88€ HT, soit 2 957,86€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe POUSSIER et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CAP ENERGIE pour un montant de 2 957,86€ TTC

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2014/121

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

MARCHES PUBLICS – VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS ET INSTALLATIONS DE LA COMMUNE – QUALICONSULT EXPLOITATION – AVENANT N°1

Monsieur Marc LAVOINE rappelle que le marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments et installations de la commune avait été attribué à l'entreprise QUALICONSULT EXPLOITATION le 11 juillet 2012, pour une durée de 6 ans.

Compte tenu des ajouts ou suppressions d'installations intervenus sur la commune, depuis la passation du marché, il convient de mettre jour la liste des installations devant supporter les vérifications et d'ajuster ces nouveaux prix au bordereau de prix du marché.

La mise à jour comprend :

- Modifications de dénomination : la ligne « marché couvert » est modifiée par « médiathèque », nouvelle affectation de cet établissement.
- Suppression du contrôle des portes automatiques pour « camping cars » : -22€ HT
- Ajust du contrôle de 2 portes automatiques à la médiathèque : + 90€ HT
- Ajust du contrôle des installations de gaz à la médiathèque : + 45€ HT
- Ajust du contrôle de l'ascenseur à la médiathèque : + 45€ HT
- Ajust du contrôle de 8 portes palier au funiculaire : + 120€ HT
- Ajust du contrôle de 6 barrières levantes « parking poissonnerie » : + 90€ HT
- Ajust du contrôle d'une barrière levante « parking mairie » : + 22€ HT
- Ajust du contrôle de 2 buts de handball pour l'ALSII : + 90€ HT
- Ajust du contrôle de 2 buts de handball + 2 buts de basket pour le terrain multisports : + 180€ HT
- Ajust du contrôle de 3 paniers de basket à l'école LDH : + 90€ HT
- Mise à disposition des charges ainsi que de la remorque adaptée pour l'ensemble des vérifications des équipements sportifs : + 390€ HT

Ces modifications de prestations n'entraînent aucune augmentation du montant annuel HT du marché. Il s'agit d'un marché à bons de commande pour lequel les seuils mini et maxi restent inchangés.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc LAVOINE et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise QUALICONSULT

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION VILLE DE LE TREPORT/ SA M2O – OCCUPATION DOMANIALE DE REPÉTEURS SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE LE TREPORT

Monsieur Laurent JACQUES expose que par un contrat de délégation de service public, le syndicat intercommunal urbain d'alimentation en eau potable de la Baie Bresle a confié à la Société des Eaux de Picardie la gestion de son service de production et de distribution en eau potable. Ce contrat prévoit le déploiement de 20 télés relevés des compteurs d'eau sur le territoire du SIUAEPE de Baie Bresle fin 2013.

La Société des Eaux a sollicité la société SA M2O, spécialiste dans la fourniture de services de télé relevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données pouvant être renseignées via les outils développés pour le télé relevé des compteurs d'eau.

Il convient donc de signer une convention entre la Ville et la société SA M2O pour définir :

- Les principes généraux de l'installation des répéteurs sur les condélateurs d'éclairage public
- La domanialité publique
- La liste des condélateurs concernés
- Les frais générés et la redevance d'occupation du domaine public
- La propriété
- Les engagements des deux parties
- La durée de la convention

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après avoir entendu l'exposé de M. Laurent JACQUES,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la société SA M2O pour une occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public de la commune du Tréport.

Nombre de suffrages : 28

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

MOTION CONTRE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE PRODUCTION ELECTRIQUE, AU LARGE DU TREPORT

Sur l'exposé de Monsieur Loegnest Alain, maire ayant fait lecture du courrier reçu de l'association SOS A L'HORIZON.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de soutenir cette association dans leur combat et propose d'adresser la motion ci-jointe à Madame la Ministre de l'Énergie et de l'Ecologie.

Nombre de suffrages : 28

Nombre de voix pour : 28

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – DROIT D'INITIATIVE

Mme Anne Marie TREPE rappelle l'intervention de M. Philippe POUSSIER lors de conseil municipal du 8 juillet 2014, au sujet des casions de livraisons et demande si la Police Municipale en a été informée.

M. Laurent JACQUES répond qu'effectivement la Police Municipale a été sollicitée pour faire respecter les règles établies pour les livraisons mais que malgré tout, le résultat n'est pas concluant, surtout le vendredi.

Mme Liseline LAVOINE mentionne que les livreurs ne sont pas au courant.

M. Alain LONGUENT et M. Philippe POUSSIER font remarquer que des panneaux existent en entrée de ville.

Mme Liseline LAVOINE ajoute que de nombreux camping-cars stationnent dans le quartier des Cordiers malgré les panneaux d'interdiction.

M. Alain LONGUENT a pu remarquer une invasion de camping-cars sur le domaine public maritime, suite à un oubli de la CCI qui avait maintenu une barrière ouverte.

M. Jean VENEL a constaté que l'entreprise intervenant pour le compte de la CCI pour le dégagement du chenal, a laissé beaucoup de gravillons et galets sur la route

Mme Liseline LAVOINE ajoute que les camions roulaient excessivement vite, engendrant des désagréments pour les personnes déjeunant en terrasses, souhaiterait que la vitesse soit limitée

M. Laurent JACQUES répond qu'une réflexion sera menée par la commission voirie pour réduire la vitesse à 30km/heure.

M. Alain LONGUENT propose que soit étudiée également la rue Pierre Mendès France.

M. Jean Jacques LOUVEL précise qu'il faudrait recenser les zones limitées à 30 existantes et repérer les futures zones devant être limitées à 30 pour conserver une cohérence sur la commune

Mme Liseline LAVOINE a été informée de l'absence de colis de Noël pour les personnes âgées. M. Alain LONGUENT répond qu'il s'agit d'un vieux débat. Le Conseil d'Administration du CCAS a opté pour cette solution ; n'est pas sans savoir qu'une pétition circule à ce sujet. Constat est fait que précédemment le colis de Noël, octroyé aux personnes âgées sans conditions de ressources, représentait plus de 50% du budget de fonctionnement de CCAS et qu'il était important de revoir la mission première d'un CCAS, à savoir le verserent d'aides aux plus démunis.

Mme Florence CAILLEUX précise toutefois que les bons ne sont pas supprimés mais que seules les personnes nécessitantes pourront en bénéficier.

M. Laurent JACQUES insiste sur l'importance d'organiser un repas, précisant que bon nombre de personnes âgées vivent isolées. Ce repas a pour objectif de créer du lien social.

M. Alain LONGUENT précise que le nombre d'inscrits est déjà important mais qu'un point sera fait pour répondre aux pétitionnaires.

Mme Eloïse COTTEREL, ayant rencontré un souci de transport scolaire le 1^{er} jour de la rentrée, demande s'il est possible d'obtenir le numéro de téléphone des adjoints.

M. Alain LONGUENT répond par l'affirmative et précise que des téléphones portables (ancienne flotte SFR) seront attribués aux adjoints dès que nous aurons obtenu les codes de déblocage

Mme Frédérique CHERUBIN, suite au problème de transport scolaire, précise avoir contacté les compagnies de transport pour recadrer les horaires.

Mme Eloïse COTTEREL demande s'il est possible d'obtenir le calendrier des astreintes.

M. Alain LONGUENT précise que le calendrier d'astreinte : personnel et élus, sera transmis par mail ou papier pour ceux ne disposant pas de PC.

Mme Valérie BREUILLET relance M. Laurent JACQUES au sujet des problèmes de trottoirs rue de Paris.

M. Laurent JACQUES a interrogé le Conseil Général au sujet des trottoirs de la rue de Paris et des caniveaux de la rue Suzanne mais n'a obtenu aucune réponse pour l'instant

Mme Valérie BREUILLET ajoute que lors du dernier épisode orageux, une odeur nauséabonde s'est dégagée des caniveaux.

M. Laurent JACQUES explique que la municipalité travaille actuellement à la mise en place d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, ce qui permettra de programmer des travaux visant à améliorer les réseaux existants.

M. Philippe POUSSIER explique que certaines eaux pluviales partent dans le réseau d'assainissement des eaux usées qui, de ce fait, monte en charge.

M. Alain LONGUENT ajoute que le reversement d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées est mauvais pour la station d'épuration et que les études et travaux permettent de corriger ces défauts.

